Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le 2026-07-09
ID : 022-212201248-20260709-2026_07_09-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

SEANCE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqués le trente juin deux-mil vingt-six se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Madame Geneviève PINTO, Maire qui procède à l'appel des membres.

Etaient présents : Geneviève PINTO, Anne-Laure LE GUILLOU, Gwen LE GRATIET, Marie-José NOZAHIC, Cécile GAINON , Jacques LE CORRE , Ronan CAIGNEC, Louise PALMER
Etaient absents : Steven FLAMEN, Armel BELLIOT, Jérémia BERDJA
Pouvoirs : Néant
Assistaient également : Mme Claude SOITEUR-GUILLEMIN secrétaire générale de mairie.

Mme Anne-Laure LE GUILLOU a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance
Membres en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8
Quorum à atteindre : 6 présents

Délibération n°2026-07-09 – DEMANDE DE LOCATION DE LA MAISON BLEUE PAR L'ASSOCIATION « LES GRANDS BALS » DE MELLIONNEC ET TARIF ASSOCIE

Madame le Maire expose que le Président de l'association « les grands bals » dont le siège se trouve à Mellionnec (Resthouanet) a formulé une demande de location de la maison bleue pour des cours de danse traditionnelle et ou folk. Il propose des cours particuliers ou en petits groupe pour débutant ou confirmé et a besoin d'un local pour un occupation hebdomadaire, mensuelle ou ponctuelle en fonction des inscriptions. L'association propose de s'adapter au calendrier existant d'occupation.

Madame le Maire propose de donner un avis favorable à cette demande sous réserve d'adhésion annuelle à la maison bleue de chaque pratiquant . Elle propose de facturer à l'association un tarif de 20 € par mois d'occupation et de déterminer un tarif hiver.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide:

- De donner un avis favorable à la demande de location de la maison bleue par l'association « les Grands bals »
- De fixer un tarif de location de 20 € par mois d'occupation en été (du 1er mai au 30 septembre)
- De fixer un tarif de location de 40 € par mois d'occupation en hiver (du 1er octobre au 30 avril)
- De demander à l'association que chaque pratiquant adhère au tiers-lieu la maison bleue en s'acquittant de la cotisation annuelle de 20 € (séances d'essai non-comprises), la commune proposera alors de communiquer sur l'activité dans le programme trimestriel du tiers-lieu.

Le Maire,

Geneviève PINTO

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre
Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 10/07/2026
De la publication le 10/07/2026

MAIRIE DE LESCOUËT-GOUAREC Côtes d'Armor